



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 29/01/13

Reçu en Préfecture le : 01/02/13
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 28 janvier 2013
D - 2013/12

Aujourd'hui 28 janvier 2013, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Monsieur Pierre LOTHAIRE, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Chantal BOURRAGUE, Madame Marie-Françoise LIRE

**Programme d'actions 2013 du Bordeaux
Gironde Convention Bureau. Convention de
partenariat. Approbation. Autorisation.**

Monsieur Stephan DELAUX, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Nous soutenons depuis plusieurs années l'association Bordeaux Convention Bureau (BCB), dont l'objectif est de développer et de promouvoir le tourisme d'affaires à Bordeaux.

Malgré une concurrence internationale accrue, Bordeaux arrive à se distinguer et est devenue la 2^{ème} ville française pour les congrès internationaux en 2011. Selon le classement international des villes de congrès réalisé par l'ICCA, nous sommes passé de la 217^{ème} place mondiale en 2007 à la 79^{ème} en 2011. L'inscription de la ville au patrimoine mondial de l'Unesco, la montée en gamme de notre offre d'hébergement et l'arrivée prochaine du tramway au lac doivent nous permettre de rester compétitif.

Afin de suivre les préconisations d'Atout France et de l'association France Congrès, le BCB s'emploie à coordonner les actions de promotion des acteurs publics et privés et à développer des synergies avec les intervenants du développement économique du territoire de façon à s'appuyer sur les pôles d'excellence économiques de la région et conforter son rôle d'outil de développement économique.

Le plan d'actions commerciales du BCB pour l'année 2013 est présenté en annexe ainsi que le projet de convention de partenariat.

Le budget prévisionnel de l'association s'élève à 345 034 € TTC dont 50 000 € attendus de la Ville.

Aussi, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la convention de partenariat 2013, dont le projet est ci-annexé,
- verser au Bordeaux Convention Bureau la somme de 50 000 € dont le montant sera imputé sur la fonction 9 – sous fonction 95 – nature 6574 de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 28 janvier 2013

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Stephan DELAUX

CONVENTION DE PARTENARIAT 2013

VILLE DE BORDEAUX

>>> <<<

ASSOCIATION BORDEAUX CONVENTION BUREAU

Entre, la Ville de Bordeaux, place Pey-Berland, 33077 Bordeaux cedex, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPÉ, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal, en date 2013 et reçue à la Préfecture le2013,

Et l'Association Bordeaux Convention Bureau, 12 cours du XXX Juillet, 33080 Bordeaux cedex, représentée par son Président, Monsieur Bernard SEVERIN, autorisé par délibération de l'assemblée générale du 13 novembre 2012.

Exposé

La politique générale d'aide aux associations de la ville de Bordeaux fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

Considérant

Que l'Association Bordeaux Convention Bureau, domiciliée 12 cours du XXX Juillet à Bordeaux, dont les statuts ont été approuvés le 7 mai 1991 et dont la déclaration de création a été reçue en Préfecture de la Gironde le 10 juillet 1991, a pour but de développer et de promouvoir le tourisme d'affaires en Gironde, présentant un intérêt communal propre,

Il a été convenu :

Article 1 – Activités et projets de l'association

L'association Bordeaux Convention Bureau s'assigne au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, à la réalisation des activités de promotion et de développement du tourisme d'affaires à Bordeaux en mettant notamment en œuvre des actions de promotion sur :

- ⇒ le marché des congrès nationaux et internationaux,
- ⇒ le marché des réunions d'entreprises nationales et internationales.

Article 2 – Mise à disposition des moyens

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'association Bordeaux Convention Bureau, dans les conditions figurant à l'article 3 :

- ⇒ une subvention de 50 000 € (CINQUANTE MILLE EUROS) pour l'année civile 2013.

Article 3 – Conditions d'utilisation de l'aide

L'association Bordeaux Convention Bureau s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux, dans les conditions suivantes :

- ⇒ la subvention sera utilisée pour la conduite de son plan d'actions pour l'année 2013 en annexe,
- ⇒ l'association transmettra à la Ville de Bordeaux un bilan de son programme d'actions.

Au regard du budget prévisionnel annexé, la réalisation des activités s'élève à 345 034 € et la subvention municipale à 50 000 €.

Article 4 – Mode de règlement

Pour 2013, la subvention de la Ville de Bordeaux, à la réalisation des activités retenues, s'élève à 50 000 €.

Elle sera versée suivant le calendrier ci-après :

- ⇒ 1^{er} versement : 25 000 € dès signature de la présente convention,
- ⇒ 2^{ème} versement : 25 000 €, au mois de juin 2013.

Elle sera créditée au compte de l'association dont les références bancaires ou postales sont stipulées ci-dessous :

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE/OU POSTAL

Domiciliation : B.N.P. Bordeaux
Titulaire du compte : BORDEAUX CONVENTION BUREAU
Adresse : 12, cours du XXX Juillet 33000 BORDEAUX

Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB ou RI P
30004	00320	00023637618	70

Article 5 – Conditions générales

L'association s'engage :

- 1) à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,
- 2) à déclarer sous 3 mois, à la Ville, toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux,
- 3) à déclarer sous 3 mois, à la Ville, tout changement intervenu dans son conseil d'administration,
- 4) à ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature,
- 5) à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général,
- 6) à restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées,
- 7) à rappeler sur l'ensemble de ses outils d'information ou de communication et sur les supports qu'elle estimera les plus adaptés, l'aide que lui apporte la Mairie, soit sous la forme de la présence du logo municipal, soit sous la forme du texte suivant « association soutenue par la Mairie de Bordeaux ». Le logo est à retirer à la Direction de la Communication qui devra également être destinataire de la totalité des éléments de communication ou d'information externe de l'association (affiches, plaquettes, dossiers de presse, ...).

Article 6 – Condition de renouvellement

La présente convention est conclue pour la période fixée à l'article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

Article 7 – Condition de résiliation

En cas de non respect par l'association Bordeaux Convention Bureau de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

Article 8 – Contrôle de la Ville sur l’association Bordeaux Gironde Convention Bureau

Conformément à l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'association Bordeaux Gironde Convention Bureau s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le Maire :

- ⇒ une copie certifiée de son budget,
- ⇒ une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 1/03/1984,
- ⇒ tout document faisant connaître les résultats de son activité.

La Ville de Bordeaux et l'association Bordeaux Convention Bureau prévoient par ailleurs de se réunir, autant que de besoins, pour la mise en œuvre de la présente convention.

Article 9 – Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association Bordeaux Convention Bureau.

Article 10 – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile à savoir :

- ⇒ par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville,
- ⇒ par l'association Bordeaux Convention Bureau, 12 cours du XXX Juillet à Bordeaux.

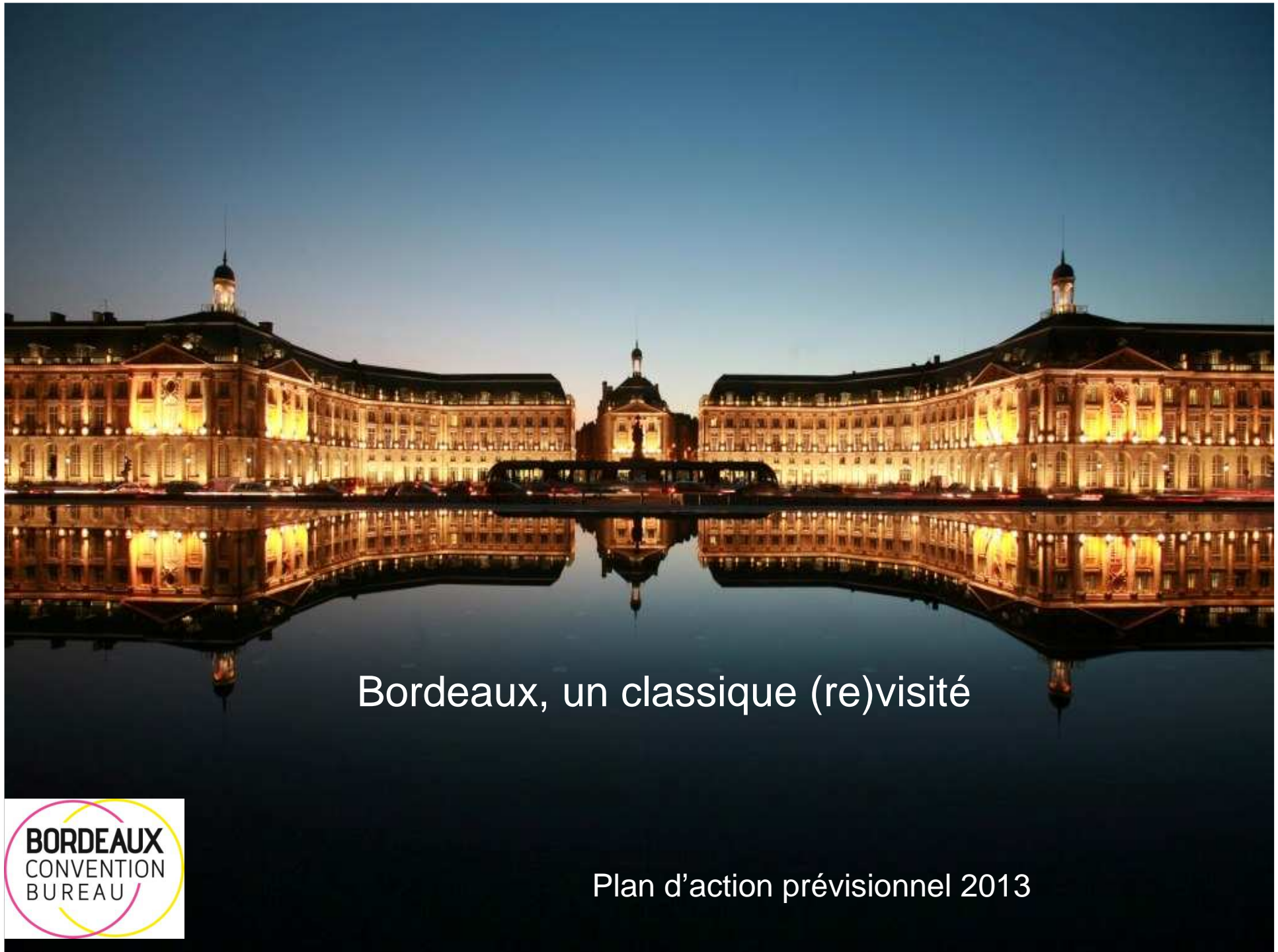
Fait à Bordeaux en 4 exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux,

**Pour l'association
Bordeaux Convention Bureau,**

**Stephan DELAUX
Adjoint au Maire**

**Bernard SEVERIN
Président**



Bordeaux, un classique (re)visité



Plan d'action prévisionnel 2013

Bordeaux Convention Bureau

Dans un contexte de concurrence accrue entre les différentes villes de congrès et alors que chacune cherche une marque de territoire pour se différencier, il est vite apparu que le nom de BORDEAUX est en lui-même une marque tellement forte et mondialement connue qu'il était inutile d'en chercher une autre.

C'est donc sous ce nom, qui résonne internationalement, que le Convention Bureau a choisi de communiquer en devenant le BORDEAUX Convention Bureau.

Le choix de la nouvelle identité graphique du Bordeaux Gironde Convention Bureau

- Valorise le nom de Bordeaux
- Traduit le « chic bordelais »
- Affiche un logo à la fois « professionnel » (sérieux) et accueillant
- Traduit la notion de réseau, de lien, qui est la force du réseau des membres du Convention Bureau.

Budget : 15 000 euros

l'agence : INOXIA,

Lancement : 1^{er} janvier 2013



Bordeaux, un classique (re)visité

Le changement de nom s'accompagne d'une nouvelle identité graphique destinée à accompagner la mutation de la ville qui, ancrée sur le socle fort de son remarquable patrimoine 18^e (classé par l'Unesco) évolue à pas de géant vers une métropole du 21^e siècle, moderne, jeune et dynamique. Cette mutation se fait au gré des grands travaux qui vont structurer la physionomie de la Ville dans les 10 ans qui viennent.

Bordeaux, un classique (re)visité

2° VILLE DE FRANCE AU CLASSEMENT ICCA*
POUR L'ACCUEIL DE CONGRES INTERNATIONAUX

- 6 centres de congrès et d'expositions
- 10 000 chambres d'hôtels
- Plus de 1 000 événements accueillis par an
- 1 120 000 visiteurs d'affaire
- 9 000 châteaux et vins
- Inscrite au Patrimoine Mondial de l'UNESCO

BORDEAUX CONVENTION BUREAU

Bordeaux Convention Bureau
12 cours du 30 juillet - 33080 Bordeaux cedex
+33 (0)5 56 52 53 11
bordeauxconventionbureau.fr

Classement ICCA © International Council of Convention Associations 2011. Site: www.icca.org



Le Plan d'action

Bordeaux, un classique (re)visité : un positionnement qui va être décliné tout au long de l'année dans la communication du Convention Bureau :

- **Lors des actions de promotion**, en particulier sur les grands salons professionnels que sont Bedouk (Paris), Imex (Francfort) et EIBTM (Barcelone)
- **Dans l'accompagnement** les porteurs de projets et plus particulièrement le montage de dossiers de candidature pour des congrès nationaux et internationaux. En assurant le suivi des demandes en interfaçant avec les professionnels adhérents
- **En facilitant** le lien entre les professionnels et avec les grands acteurs du développement du territoire



Salons et Workshops

Salon BEDOUK, 6-7 février à Paris

Stand BORDEAUX avec 12 co-exposants et une animation Casino du Vin Vini Vegas

Salon IMEX, 22-24 mai à Francfort

Stand Bordeaux-Biarritz avec 2 ou 3 co-exposants

Salon EIBTM, 26-28 novembre à Barcelone

Stand Bordeaux-Biarritz avec 2 ou 3 co-exposants

Meedex France, 3-4 avril au Carrousel du Louvre à Paris

Workshop – cible : entreprises et agences de la région parisienne, 140 clients provinciaux, 250 acheteurs internationaux

Rencontres œnologiques du Bordeaux Convention Bureau, 10 ou 17 décembre à Paris

Concept : workshop, relations publiques, autour de la dégustation de vins de Bordeaux. Événement récurrent, chaque année endécembre – Participation : 150 clients, 18 co-exposants



Congrès nationaux et internationaux

- **Veille active de projets** sur les bases de données ICCA et toute autre source disponible
- **Animation du réseau du Club des Ambassadeurs de Bordeaux**
- **Actions en partenariat** : Atout France, France Congrès, CRTA, ICCA Chapitre France Benelux
- Démarchage des PCOs



Communication

- **Meeting Guide 2013** – sortie début février, lancement sur le salon Bedouk

Sortie le 1^{er} février 2013

Édité en 1500 exemplaires

Envoi par courrier : agences d'événement et de tourisme d'affaires, PCO, quelques grandes entreprises en France

Diffusion aux principales agences sur les marchés prioritaires : UK, SP, All

Lancement au salon Bedouk et diffusion sur les manifestations auxquelles le CB participera en 2013

Mise en ligne et téléchargement sur bgcb.com

- **Page Facebook**

- **Site internet : nouveau nom de domaine www.bordeauxconventionbureau.fr**

Ce nom de domaine ancre résolument la destination Bordeaux dans la destination France par le choix du .fr (qui remplace le .com) à l'usage dans les convention bureaux des différentes villes françaises et étrangères

Il identifie clairement le Convention Bureau et le rattache à ses missions traditionnelles (au lieu de bgcb)

- **Presse** : Dossier Bordeaux dans **Meet and Travel Mag** de janvier-février 2013



Ressources

Poste	
Cotisations	128 534,00 €
Subvention Ville de Bordeaux	50 000,00 €
Subvention CUB	50 000,00 €
Subvention CCIB	70 000,00 €
Contribution des professionnels aux actions	46 500,00 €
TOTAL	345 034,00 €



CHARGES

POSTES	Euros
Salaires et charges	191 000,00
Autres frais de fonctionnement	9 750,00
Logiciel de CRM	6 500,00
Timbres, tél, fax, photocop., internet	4 000,00
Adhésions ICCA, Atout France, OT Bdx, CDT, Apacom	6 500,00
Voyages & déplacements, réceptions, réunions bgcb	11 000,00
Frais de Stagiaires	5 500,00
ACTIONS	
Communication	13 484,00
Salon Bedouk	35 600,00
Salon IMEX	13 000,00
Salon EIBTM	13 000,00
Rencontres Œnologiques	15 000,00
Meedex France	5 000,00
Dossier Meet and Travel Mag	4 200,00
Programme Ambassadeurs	10 000,00
action CRTA	1 500,00
BUDGET TOTAL	345 034,00

